

ABONNEMENT.

Saumur... 30 fr.
6 mois... 16
3 mois... 9
Poste:
En an... 35 fr.
6 mois... 18
3 mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

annonces, la ligne... 30c
Réclames... 50
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 21 NOVEMBRE

PROPOSITIONS DE LOI

On a distribué jeudi à la Chambre des dé-
putés plusieurs propositions de loi très-im-
portantes, savoir:

Une proposition de loi relative aux four-
nitures de l'Etat, présentée par MM. de la
Billaud, de Cazenove de Pradine, Le Cour,
Ernest de La Rochette, de la Ferronnays, le
comte Ginoux de Fermon, Gabriel Gaudin,
le comte de Lanjuinais, le comte de Juigné,
le comte Thoinnet de La Turmelière, députés,
et dont voici le texte:

Messieurs,
Chacun connaît les immenses souffrances
de l'agriculture et de l'industrie françaises,
qui succombent sous le poids de la concurren-
ce étrangère; il appartient au législateur
d'essayer de remédier à une situation si pré-
caire, il incombe aux pouvoirs publics le
devoir de sauvegarder les intérêts si grave-
ment atteints par tous les moyens.

Le gouvernement semble surtout avoir
l'obligation de favoriser notre agriculture et
notre industrie nationales en prenant pour
les différentes administrations toutes les
fournitures en France et dans des maisons
françaises.

C'est cependant ce qui ne se fait pas, et
nous avons plusieurs fois signalé que des
départements ministériels acceptaient des
produits étrangers pour les fournitures de
l'Etat, alors que nos cultivateurs et nos in-
dustriels pouvaient les leur donner dans
d'aussi bonnes, sinon dans de meilleures
conditions.

Nous considérons que les achats à l'étran-
ger sont de nature à porter un rude coup à
notre production nationale, à décourager
agriculteurs et industriels.

Pour ces motifs, nous déposons la propo-
sition de loi suivante:

Article unique. — A partir de la promul-

gation de la présente loi, toutes les fournitu-
res nécessaires aux services des différentes
administrations seront, à moins de cas de
force majeure, prises chez les producteurs
ou des industriels français.

II
Une proposition de loi ayant pour objet
la surélévation des droits de douane sur les
céréales et les bestiaux introduits en France,
et l'application du produit de ces droits au
dégrèvement de l'impôt foncier, présentée
par MM. Barouille, Bigot, Leblanc, le colo-
nel de Plazanet, le marquis de Vaujuas-Lan-
gan, le comte de Legge, le vicomte de Saiy,
Roussin, Chevillotte, le comte de Saint-Luc,
Boucher, le vicomte de Kermenguy, Rou-
leaux-Dugage, Merlet, Fairé, de Soland, le
comte de Maillé, le vicomte de la Bourdonnaye,
de Rosamel, le comte de Terves, Chevalier
(Manche), le marquis de Partz, de la Marti-
nière, Rauline, Chevalier (Maine-et-Loire),
le vice-amiral de Gueydon, Liais, Gaudin de
Villaine (Manche), Bouvattier, Du Mesnildot,
de Baudry-d'Asson, le marquis d'Estour-
mel, Defafosse, le comte de l'Aigle, le mar-
quis de Cornulier, Paulmier, Desloges, de
Chatenay, Conrad de Witt, Godet de la Ri-
boullerie, Barascud, Descaure, le comte Gi-
noux de Fermon, Albert Deberly, de La Fer-
ronays, de Clercq, Edouard Sens, Léon
Martin (Oise), Levert, Delisse, Tailliandier,
Le Cour, Gusman Serph, de Cazenove de
Pradine, le comte de Juigné, de La Billaud,
Gabriel Gaudin (Loire-Inférieure), le comte
Thoinnet de la Turmelière, Lefebvre, Du
Prey, Maynard de la Claye, Sabouraud,
Martin (d'Auray), Achille Adam, Caradec,
Hermay, le comte de Kersauson, Albert
Duchesne, Du Bodan, le prince de Léon, de
Lamarzelle, le comte Albert de Mun, Lorois
(Morbihan), comte de Lanjuinais, Larère, le
vicomte de Belizal, Lorois (député du Finis-
tère), Garnier-Bodéleac, Le Provost de Lau-
nay, le vice-amiral de Dompierre-d'Hornoy,
le vicomte Blin de Bourdon, Briet de Rain-
villars, Prax-Paris, de Kergariou, Arnault,
Brunel, Tubert, Delelis, Bergerot, le colonel
de Frescheville, de Lergentaye, Emile de
Lhomel, le vicomte de Turenne, députés.

Voici le texte de l'exposé des motifs:

Messieurs,
Notre agriculture est en détresse, per-
sonne aujourd'hui ne songe plus à nier ses
souffrances. Les charges qui la grèvent sont
trop lourdes et les droits de douane perçus
à l'importation des céréales et des bestiaux
sont insuffisants pour lui permettre de lutter
contre la concurrence des produits de l'é-
tranger.

La loi votée dans la dernière session ne
lui a apporté aucun soulagement.

Reprenant donc les chiffres adoptés en
1884 par la Société des agriculteurs de
France après une enquête sérieuse et une
discussion approfondie, les soussignés ont
l'honneur de proposer une surélévation des
droits de douane sur les céréales et les bes-
tiaux introduits en France et l'application
du produit de ces droits au dégrèvement de
l'impôt foncier.

En conséquence, ils déposent sur le bu-
reau de la Chambre la proposition de loi
dont la teneur suit:

Article 1er. — A partir de la promulga-
tion de la présente loi, les droits de douane
à percevoir sur les céréales et les bestiaux
importés en France seront fixés ainsi qu'il
suit:

Table with 2 columns: Céréales (Blés, méteil, épeautre, Seigle, avoine, orge ou maïs, Farines de toutes natures) and Bétail (Chevaux, Poulains, Bœufs, Taureaux, Moutons, Porcs, Viande fraîche, Viande salée). Prices listed in francs per quintal or head.

Art. 2. — Les sommes perçues à raison

de ces droits seront affectées au dégrève-
ment de l'impôt foncier.

III

Une proposition de loi relative à la ré-
partition du contingent personnel et mobi-
lier, ainsi conçue:

Article 1er. — Les Conseils municipaux
pourront répartir le contingent mobilier de
leurs communes d'après un tarif gradué.

Art. 2. — Le tarif gradué devra être éta-
bli de telle manière que les taux extrêmes
soient entre eux comme 4 est à 6 ou dans
une proportion moindre.

Art. 3. — Dans les villes dont la population
dépasse cent mille habitants, les loyers de
500 francs et au-dessous peuvent être com-
plètement exonérés et dans ce cas ils ne se-
ront pas comptés pour la répartition du con-
tingent.

Art. 4. — Les tarifs ainsi réglés pourront
dépasser la limite du centime proportion-
nel; ils ne seront soumis à aucune appro-
bation de l'autorité supérieure.

IV

Une proposition de loi tendant à réserver
à l'agriculture et à l'industrie nationales les
fournitures faites pour le compte de l'Etat,
présentée par M. Thiessé, et ainsi conçue:

Article 1er. — Les approvisionnements
militaires de toute nature seront faits en pro-
duits français.

Il ne pourra être dérogé à cette règle
qu'en cas d'absolue nécessité, par décret
rendu sur l'avis du ministre de l'agricul-
ture.

Art. 2. — Aucun achat de chevaux ne
pourra être fait à l'étranger qu'en vertu d'une
loi spéciale.

DÉSORGANISATION MILITAIRE.

Le Journal des Débats, énumérant les me-
sures prises par le gouvernement républi-
cain, en est réduit à faire l'aveu suivant:

« Dans les années qui suivirent la guerre,
les sous-officiers et les soldats sous les dra-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE COMPAGNON INVISIBLE

Par Aramis SÉGALAS

IV

LA FIN D'UN DUEL

(Suite)

Effectivement, peu d'instants après, la respira-
tion du blessé s'arrêta, les membres se raidirent
et se glacèrent, et les deux chirurgiens, penchés
sur lui, gâchant son souffle et posant les mains sur
son cœur, virent qu'il avait cessé de battre. Ils se
retournèrent d'un air morne sur Léopold, qui
attendait leur arrêt avec anxiété, et lui dirent:

— Il est mort!

— Mort! répéta Léopold, livide, épouvanté et
les yeux fixés sur le cadavre.

Il y eut un instant de silence lugubre, puis
M. Longwood, le rompant tout à coup, dit à ceux
qui l'entouraient:

— Il faut maintenant partir sans retard, il s'agit
pour nous d'éviter les poursuites, pour vous
surtout Léopold, qui avez eu le malheur de tuer
votre adversaire. Si vous aviez eu un duel entre
français, nos tribunaux pourraient peut-être ne

pas s'occuper de vous, mais vous vous êtes battu
avec un Américain, et quand il s'agit d'un des
nôtres, nos lois tiennent à le venger. Il faut donc
fuir en toute hâte. Je vais vous conduire au paque-
bot et vous embarquer immédiatement pour la
France.

— Oui, partons... murmura Léopold, qui, dans
sa stupeur, ne comprenait que vaguement ce qu'on
lui disait, et dont les pieds restaient cloués au sol.

— Vous ne songez donc pas, s'écria un des
témoins de M. Burchell, que nous ne pouvons
laisser au milieu du bois ce cadavre, qui serait
dévoré par les bêtes et rongé par les insectes. Ce
serait une impiété. Il a droit à la sépulture, il faut
le transporter sur le bateau, pour le ramener à sa
famille.

— Mais, s'écria un autre témoin, en nous voyant
porter ce lugubre fardeau, le batelier nous prendra
pour des assassins.

— Laissez-moi faire, dit un des deux chirur-
giens. Le sang n'a coulé que faiblement et n'a
laissé que peu de traces, quelques taches sur la
poitrine, que nous pourrions cacher. La balle, en
s'enfonçant dans les chairs, a surtout causé un
épanchement intérieur. Voici des bandages que j'ai
apportés, dit-il, en les atteignant et en les entas-
sant sur la poitrine du mort; ils nous serviront à
cacher les taches de sang.

Quand il eut appliqué les bandages, il ajouta:

— Maintenant, aidez-moi à soulever le mort.
Deux témoins s'approchèrent du cadavre, pas-
sèrent sous ses bras leurs mains frémissantes et le
soulevèrent avec précaution.

Léopold, éperdu, les regardait faire, et suivait
d'un œil égaré toute cette lugubre toilette.

Le chirurgien ramassa le gilet et la redingote,
que M. Burchell avait jetés à terre pour se battre,
et dit à ceux qui soutenaient le corps:

— Remettons-lui son gilet, que nous allons
fermer avec soin. C'est bien... Maintenant, sa
redingote, qu'il faut boutonner soigneusement...
C'est cela, on n'aperçoit plus les traces de la
blessure. Nous dirons au batelier que nous trans-
portons un malade, un de nos amis, qui, au milieu
d'une promenade, a été pris d'une attaque, d'une
syncope, que sais-je?

— Mais, s'écria-t-on, regardez donc cette figure
livide, ce masque de mort, auquel on ne peut se
empêcher!

— Eh! croyez-vous donc que je le laisserai voir.
Voici mon manteau, recouvrons la figure, enve-
loppons tout le corps et portons-le jusqu'au ba-
teau.

La lugubre caravane se mit en marche, et
Léopold, appuyé sur le bras de M. Longwood, la
suivit d'un pas si chancelant, qu'à chaque instant
ses jambes fléchissaient et qu'il était prêt à tomber
sur le sol.

On parvint enfin, en se relayant, à gagner la
lisière du bois et le rivage où le bateau les atten-
dait.

— Holà! dit le chirurgien en appelant le batelier,
il s'agit de nous reconduire. Nous ramènerons un
malade, un de nos amis qui tout à coup a été pris
d'une congestion et est resté sans connaissance.

— Ah! ce pauvre monsieur! dit le batelier,
tandis qu'on étendait le mort sur une banquette;
ce que c'est que de nous, pourtant! Si l'on avait
tant seulement un peu de vinaigre, pour lui frotter
les tempes.

— C'est inutile, dit vivement le chirurgien,
laissez le en repos; il reprendra connaissance tout
naturellement. Il faut avant tout le ramener chez
lui. Allons vite, prenez vos rames et gagnez le
large.

Le batelier, pour reprendre ses rames et regar-
dner son poste, dut passer devant le cadavre, en-
veloppé avec soin dans le manteau.

— Mais comment voulez-vous qu'il revienne à
lui? s'écria-t-il, il ne peut pas respirer, il étouffe...
il lui faut de l'air!

Et d'un mouvement trop brusque pour qu'on
pût l'arrêter, il écarta un pan du manteau et
découvrit le visage.

— Grand Dieu! s'écria-t-il, en voyant cette
figure livide et décomposée, ce n'est pas un ma-
lade, c'est un mort!

peaux n'obtenaient qu'à grand'peine des permissions d'absence de quelque durée : il leur fallait justifier d'« affaires de famille », particulièrement graves pour obtenir huit jours ; quinze jours ne s'accordaient que dans des cas tout à fait exceptionnels ; quant aux congés proprement dits, c'est-à-dire aux absences de plus d'un mois, les hommes de troupe ne les connaissaient guère qu'en sortant de l'hôpital, c'est-à-dire à titre de « convalescence ». Cela se conçoit : on était tout à l'instruction.

Les temps sont bien changés. Aujourd'hui, non-seulement on accorde de grand cœur permissions et congés, mais encore on les offre ; il paraît même que dans certains régiments on les impose : c'est un service commandé.

En ce moment même, tous les colonels procèdent, par ordre ministériel, à la répartition des permissions de trente jours, qui ne se confondront pas avec les vacances de Noël, du jour de l'An, des jours gras, de la Pâque catholique, de la Pâque israélite, etc., etc., que les lycéens eussent maintenant aux militaires. Bientôt le meilleur chef de corps ne sera plus celui qui présentera le régiment le mieux instruit, mais bien celui qui pourra totaliser, fin courant, par devant M. l'intendant chargé de la surveillance administrative du corps, le plus grand nombre de « journées » économisées.

Quant aux commandants de compagnie, de batterie et d'escadron, qui déjà se plaignent de n'avoir à mener sur le champ de manœuvres que des « unités-squelettes », il leur restera la ressource de s'en aller aussi dans leur famille, aux eaux, « en mission » (à leurs frais) ou ailleurs et, pour peu qu'ils se contentent de la solde d'absence, on leur donnera toute latitude d'aller et de ne pas venir. Par exemple, s'ils s'avisent de réclamer leur modeste traitement mensuel, on les renverra à des temps meilleurs ; c'est du moins ainsi que la chose s'est passée tout récemment dans un corps extrêmement voisin de Paris.

Nous connaissons ces procédés-là ; ils étaient fort en usage sous le second empire, au moins ceux qui concernent les troupes. La seule différence, c'est que les bénéfices ainsi réalisés allaient un peu partout, excepté au Trésor. Mais, à part cela, les résultats sont aussi déplorables, et il est plus que fâcheux que, quatorze ans après 1874, on ne trouve d'économies à faire qu'aux dépens de l'instruction de l'armée.

Chronique générale.

CANDIDATS DES NOUVEAUX IMPÔTS.

Nous ne sommes pas les parrains. C'est M. Ballue qui, mardi dernier, au Grand-Orient, a manifesté la crainte, qu'après la déclaration de M. Brisson et le maintien du susdit, les candidats républicains ne puissent aller aux scrutins des options qu'avec cette étiquette « *Candidats des nouveaux impôts* ». M. Ballue nous paraît avoir une perception très-nette de la situation, et sa

— Taisez-vous ! dit M. Longwood, ne nous trahissez pas.

— Vous le saviez donc, dit le batelier. Vous êtes donc des assassins ? Au secours ! cria-t-il, en tremblant de tous ses membres.

— Taisez-vous donc ! dirent les témoins qui l'entourèrent, tandis que M. Longwood cherchait à lui mettre la main sur la bouche.

— Ah ! les brigands ! dit le batelier en se dégageant, ils vont me tuer... Au secours !

— Il ne s'agit pas d'un assassinat, mais d'un duel, dit M. Longwood. Nous allons en rédiger devant vous le procès-verbal, vous n'aurez plus de doute. Mais on poursuit aussi ceux qui se battent en duel ; vos cris peuvent nous faire arrêter. Parlez net et faisons nos conditions.

— Ramenez-nous à New-York. Quand nous aurons débarqué, laissez-nous transporter ce malheureux dans un publick carriage (voiture de place), nous l'envelopperons complètement dans son manteau, et si quelques badauds nous interrogent, dites comme nous que nous ramenons un malade qui a été pris tout à coup d'une attaque d'apoplexie. Il y a cinq cents francs pour vous.

— Hein ? dit le batelier. Ah ! vous me trompez, vous êtes des assassins ! Au secours !... Vous dites qu'il y a mille francs ?

— Eh bien, oui, mille francs.

— Payables tout de suite ?

crainte est très-légitime. Mais nous ne voyons pas trop comment il pourrait modifier cette situation.

Ce n'est pas pour son plaisir que M. Brisson a fait tinter cette cloche des nouveaux impôts. Les chiffres sont des chiffres et au bas mot il faut trouver cent quatre-vingt-dix ou deux cents millions pour établir un équilibre à peu près sérieux entre les dépenses que la République ne peut ni ne veut diminuer et les recettes.

Or, où trouver ces deux cents millions ? Dans les impôts nouveaux ! Les candidats de la République sont donc bien nommés.

LES AFFICHES SUR LES MURS DES ÉGLISES.

M. Hubbard, au cours de la séance de jeudi, a déposé une proposition de loi tendant à supprimer les dispositions de l'article 16 de la loi du 29 juillet 1884, qui interdit l'affichage des professions de foi, circulaires et affiches électorales sur les édifices consacrés aux cultes.

On lit dans la République française :

« Un lieutenant-colonel est mort d'insolation au Tonkin, et il a été alloué à sa veuve une pension de 4,667 fr. Évidemment, 4,667 fr. de rente viagère à la veuve d'un officier supérieur qui meurt après trente années de service, c'est bien peu. Le plus modeste négociant qui a tenu boutique pendant quinze ans laisse généralement davantage aux siens. Mais ce qui nous surprend, c'est que les feuilles réactionnaires profitent de l'occasion pour attaquer la République. « Ah ! si nous avions un roi ! »

La République française n'ose pas dire que si on donne 4,667 fr. à la veuve d'un officier supérieur mort pour la patrie, le gouvernement donne une pension de 6,000 fr. à la veuve de M. Pelletan, qui n'a cessé d'être grassement pourvu de sinécures, et qui a, comme membre du gouvernement de la Défense nationale, livré Paris aux Allemands.

On lit dans le Monde :

« Un fait des plus intéressants pour l'histoire de la campagne du Tonkin vient de se passer dans la Manche.

« Un navire allemand s'échouait hier au cap Gris-Nez, près Calais. Un remorqueur fut immédiatement envoyé à son secours, mais le commandant du remorqueur fut accueilli par des coups de revolver de la part du capitaine du navire naufragé.

« L'équipage allemand monta à bord du remorqueur, mais le capitaine refusa énergiquement de le suivre et de communiquer son manifeste.

« L'autorité maritime a dû employer la force pour l'amener à bord du bâtiment sauveur.

« Or, ce navire, qui est aujourd'hui considéré comme perdu, était chargé de matériel de guerre, fusils, revolvers, munitions,

— Mais... dit M. Longwood, qui n'avait pas sur lui une pareille somme. Avez-vous, par hasard votre portefeuille, dit-il à Léopold, qui morne, atterré et comme foudroyé par le meurtre qu'il venait de commettre, écoutait ce qui se disait, sans presque en avoir conscience.

Il atteignit machinalement son portefeuille, car en quittant l'hôtel, et dans la prévision d'une fuite, il avait pris sur lui ses valeurs et ses objets les plus précieux. Il prit un billet de mille francs, que M. Longwood donna au batelier, qui n'eut plus d'objection à faire et les ramena à New-York.

Les témoins de M. Burchell, chargés de leur fardeau, bien enveloppé dans le manteau, le portèrent dans une voiture de place, qu'ils trouvèrent sur le quai, dirent au cocher, comme ils en étaient convenus, qu'il s'agissait d'un malade, et donnèrent son adresse.

Pendant qu'ils apportaient le cadavre à sa famille, qui le recevait avec des sanglots, des imprécations et des serments de vengeance contre le meurtrier, M. Longwood accompagnait en toute hâte Léopold de Jonceray jusqu'au paquebot qui devait le ramener en France.

Le paquebot qui fait la traversée de New-York au Havre part de New-York tous les mercredis, et comme le jour de ce fatal duel était précisément un mercredi, Léopold put s'embarquer immédiatement.

le tout à destination des insurgés du Tonkin. »

LA GUERRE D'ORIENT

VICTOIRE DES BULGARES.

Sofia, 19 novembre, minuit.
Les Serbes ont attaqué, dans la matinée, l'aile droite. Ayant d'abord été repoussés, ils se sont avancés de front.

Le centre de l'armée bulgare se porta alors vers les hauteurs occupées par eux. Son aile droite poussa en avant et s'empara successivement de toutes les hauteurs.

A ce moment les Serbes portèrent leurs efforts sur l'aile gauche bulgare et commencèrent avec vigueur des feux d'infanterie et d'artillerie.

La nouvelle artillerie bulgare, aidée par l'infanterie du régiment du prince, repoussa l'attaque des Serbes.

Les soldats bulgares voulaient toujours avancer, mais ils en furent empêchés par l'approche de la nuit.

Un grand enthousiasme règne à Sofia, surtout depuis l'arrivée de nouveaux renforts.

On prévoit un combat pour demain ; il sera décisif.

Bucharest, 20 novembre.

Les Bulgares ont en outre repoussé hier une attaque des Serbes du côté de Widdin.

Sofia, 20 novembre.

On mande de Slivnitza, le 19 novembre, 7 heures du soir :

« La bataille a commencé aujourd'hui dès 7 heures du matin. L'aile droite bulgare descendant du plateau qu'elle avait pris hier a attaqué un corps ennemi établi en face d'elle, sur trois hauteurs d'où elle l'a délogé successivement. Il y a eu sur ce point un combat très-meurtrier.

« Pendant que l'action s'engageait de ce côté, le centre bulgare qui occupait les redoutes et les retranchements de Slivnitza ouvrait un feu violent contre la ligne serbe établie dans la plaine. Bientôt deux bataillons et deux batteries descendirent de Slivnitza, combinant leur mouvement avec celui de l'aile droite.

« Les Serbes ont fait une résistance courageuse, mais, vers midi, ils étaient obligés de se replier devant l'attaque vigoureuse des Bulgares.

« Le feu a diminué alors d'intensité pour reprendre avec une certaine violence vers une heure. A ce moment, les Serbes s'étant repliés vers la gauche des Bulgares et ayant reçu du renfort, ont réussi à empêcher les Bulgares de pousser plus loin l'offensive.

« Les Serbes occupent actuellement les hauteurs de Yarlowoe et d'Olinde ; ils feront demain les plus grands efforts pour conserver ces positions ; car si les Bulgares les enlèvent l'armée serbe sera probablement coupée de la route de Nisch et rejetée sur Bresnik où l'attendent des forces bulgares.

« Cette journée est un succès pour les Bulgares. Les pertes sont très-grandes des deux côtés. Les Bulgares ont fait trois cents prisonniers. »

— Adieu, lui dit M. Longwood, au moment où il montait à bord, ne vous laissez pas abattre. Dites-vous bien qu'il ne s'agit pas d'un assassinat, mais d'un combat loyal. Du courage !

Puis lui serrant une dernière fois la main, il le quitta, et, peu d'instant après, le paquebot gagnait la pleine mer.

Mais Léopold ne partit pas seul. Un compagnon livide, qui lui montrait sa poitrine ensanglantée et le regardait sans relâche, d'un œil fixe et menaçant, monta avec lui sur le paquebot.

Ce compagnon invisible pour tous, excepté pour lui, qui le voyait avec les yeux de l'âme, c'était le spectre de M. Burchell.

(A suivre.)

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 21 novembre

Manon, opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, de MM. Henri Meilhac et Philippe Gille, musique de Jules Massenet.

Dimanche 22 novembre

CHARLES VI, grand opéra en 5 actes et 7 tableaux, paroles de MM. Germain et Casimir Delavigne, musique d'Halévy.

Cirque-Théâtre d'Angers.

Dimanche 22 novembre

PAILLASSE, drame en 5 actes.

Londres, 20 novembre.

On télégraphie de Vienne au Times : Des difficultés, qui pourraient devenir sérieuses, ont surgi entre le gouvernement hellénique et la Porte, à la suite du désir exprimé par la Turquie de voir rappeler le consul grec de la Canée.

Le gouverneur de la Crète affirme que M. Zygomala a favorisé l'agitation insurrectionnelle dans l'île.

Dès qu'il fut informé de cette accusation, M. Delyannis promit qu'une enquête allait être faite.

A la suite de cette enquête, le ministre hellénique a fait savoir à la Porte, il y a quinze jours, qu'il tenait M. Zygomala pour innocent et qu'il ne pouvait le rappeler.

La Porte a donc avisé Sawas pacha qu'il eût à cesser toutes relations avec le consul et à le traiter comme suspect.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 20 novembre.

La Bourse voit arriver la fin des hostilités en Orient. L'accord paraît être fait entre les grandes puissances, pour éviter de nouvelles complications. Tels sont les motifs de la hausse. On cote : le 3 0/0 80.05, l'amortissable 81.90, le 4 1/2 0/0 nouveau 108.15.

Le Crédit Foncier est demandé à 1,310. Le bilan au 31 octobre fait ressortir la progression des opérations de prêts. L'augmentation dépasse 10 millions pour le mois d'octobre et de 90 millions pour les dix premiers mois. Les bénéfices réalisés permettraient la distribution d'un dividende plus fort que celui de 1884, si l'administration n'avait pour principe de toujours travailler à grossir les réserves.

Les obligations du Crédit Foncier sont très-recherchées. Elles sont garanties d'une manière aussi solide que le sont les obligations des grandes Compagnies de chemins de fer.

La Société Générale se tient ferme à 450 fr. On arrivera certainement à coter le pair, dès que les affaires se réveilleront.

Le Panama est hésitant à 413.75.

L'avenir s'annonce mal pour le Crédit Lyonnais dont le directeur a perdu sa haute situation politique et dont la Foncière lyonnaise augmente encore les embarras.

On demande les actions de chemins de fer aux cours suivants : Est 678.75, Nord 1,505, Orléans 1,315, Ouest 840.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

HARMONIE SAUMUROISE.

Demain dimanche, 22 novembre, fête de la Sainte-Cécile, l'Harmonie Saumuroise se fera entendre, place de la Bilange, à 2 heures.

Programme.

1. Allegro..... X...
 2. La Couronne d'or, ouverture... V. BUOT.
 3. Sur le Bosphore, sérénade..... COUARD.
 4. Marie-Thérèse, valse..... PIRWELLE.
- Le Chef de musique,
GOUVERAULT.

MUSIQUE MUNICIPALE.

La Musique municipale de Saumur donnera à ses souscripteurs un premier Concert, dans les salons de la Mairie, mercredi prochain, 25 novembre, à 8 heures du soir.

PROGRAMME

1. La Vestale, ouverture de Mercadante..... } MUSIQUE MUNICIPALE
 2. Un Jeune Homme crédule, balleté..... M. TELLIER.
 3. Fantaisie sur la Fille du Régiment, pour flûte..... } M. GORIN.
 4. Fra-Diavolo, ouverture..... } MUSIQUE MUNICIPALE
 5. Les Généurs, scène comique.... M. TELLIER.
 6. Bianca, mélodie pour violoncelle..... M. ROBLOT.
 7. Variation pour flûte sur un thème alsacien, Du du liegst mir im Herzen..... } M. GORIN.
 8. Le Portrait de ma tante, chans. M. TELLIER.
 9. Les Deux Commères, polka pour piston et bugle..... } MUSIQUE MUNICIPALE
- Le Chef de musique,
V. MEYER.

Les personnes qui désirent profiter du premier Concert pour prendre un abonnement peuvent se faire inscrire rue d'Alsace, 43.

COUR D'ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

Audience d'hier vendredi.

AFFAIRE GRANIC. — VOLS QUALIFIÉS.
M. Cournot, substitut, remplit les fonctions du ministère public. M^e Cesbron présente la défense de l'accusé.

Le sieur Granic (Louis-Marie), dit Laurent, âgé de 45 ans, ouvrier couvreur, sans domicile fixe, est sorti de la maison centrale de Fontevault le 3 juin 1885. Depuis cette date jusqu'au 48 du même mois, jour de son arrestation à Chacé, Granic a commis, dans l'arrondissement de Saumur, de nombreux vols, dont quelques-uns ont été déférés au tribunal correctionnel de Saumur, et dont les autres, au nombre de huit, constituant des crimes, ont été déférés à la cour d'assises.

En conséquence, Granic est accusé d'avoir :

1. Le 5 juin, à Bagneux, pénétré par escalade et la nuit dans la maison des époux Vigneron, où il s'est emparé d'un certain nombre d'objets mobiliers et d'effets d'habillement ;

2. Le 7 juin, à Artannes, pénétré de la même façon dans la maison du sieur Boutin, propriétaire, où il vola une certaine quantité de vin et de lard ;

3. Le 9 juin, à Saint-Cyr-en-Bourg, pénétré avec escalade chez le sieur Aubin, à qui il déroba un panier d'osier et plusieurs clés ;

4. Le 14 juin, à Saint-Just-sur-Dive, escaladé une fenêtre de l'église dont il brisa un carreau, et vola un certain nombre d'objets.

De plus, le 15 juin, un sieur Meunier, couvreur à Varrains, qui avait eu autrefois Granic à son service, l'invita à dîner et à passer la nuit chez lui. Au moment d'aller se coucher, Granic sortit dans la cour et partit en emportant une échelle, un marteau, un tablier et une paire de souliers appartenant à Meunier, et qui se trouvaient dans un hangar attenant à la maison.

Dans la nuit du 16 au 17 juin, à Chacé, il escalada la fenêtre du pressoir de la maison habitée par le sieur Thoreau, et s'empara de divers objets mobiliers au préjudice de ce dernier.

Le 17 juin, Granic pénétra pas escalade dans l'église de Chacé, où il s'empara d'une lampe.

Enfin, dans la nuit du 17 au 18 juin, Granic a franchi le mur du jardin de l'habitation des époux Deniau, à Chacé, et vola au préjudice de ces derniers un certain nombre d'objets mobiliers qui se trouvaient dans la cave.

Granic a avoué une partie de ces vols en prétendant, toutefois, qu'il a eu des complices. Mais l'accusation n'a rien découvert sur ce point. Les objets soustraits ont été pour la plupart trouvés sur la personne de l'accusé.

Le docteur Fouillet a été invité par la cour à examiner l'état mental de l'accusé.

Il croit que Granic est atteint d'une affection qui diminue sa responsabilité.

L'affaire a été remise à la prochaine session.

VILLE DE SAUMUR.

Représentation d'ANTOINETTE RIGAUD

Le mercredi 2 décembre 1885.

La première représentation d'une pièce nouvelle à la Comédie-Française reste toujours l'événement théâtral de l'année ; à plus forte raison lorsque cette pièce remporte un grand succès, comme *Denise* l'an dernier et *Antoinette Rigaud* en l'an de grâce 1885.

C'est le brillant début au Théâtre-Français de M. Raimond Deslandes, auteur souvent applaudi déjà, mais que sa situation de directeur du théâtre du Vaudeville avait empêché de produire depuis quelque temps.

Le succès d'*Antoinette Rigaud* sur la première scène française fait d'autant plus d'honneur à M. Raimond Deslandes, que l'auteur a su et voulu préserver son œuvre de tout élément de curiosité maladroite, ce qui entre pour beaucoup dans les succès d'aujourd'hui, même à la Comédie-Française, à preuve l'agonie de M^{lle} Croizette dans le *Sphinx*, les paradoxes du *Fils naturel* et tant d'autres exemples dont le souvenir m'échappe en ce moment.

Vous savez l'odeur calme que l'on respire en entrant dans les maisons honnêtes : le spectacle d'*Antoinette Rigaud* procure la même sensation.

Tout l'intérêt de cette comédie repose sur l'esprit de sacrifice. Le devoir fait tous les frais du drame qui confine, par là, aux chefs-d'œuvre de notre répertoire tragique. Le ton de la comédie pourtant, de la comédie gaie, spirituelle et bien française, domine dans les parties épisodiques de la pièce de M. Deslandes.

C'est donc à la fois, — chose rare, — une œuvre morale autant qu'attractive, gaie autant qu'honnête.

A cette œuvre de premier ordre et qui restera au répertoire de la Comédie-Française, il fallait une interprétation de premier ordre aussi.

M. Raimond Deslandes ne pouvait donc mieux faire qu'en confiant la direction de cette tournée à M^{lle} H. de Langlay et Godfrin.

M. H. de Langlay est bien connu de vous. On l'appelle, à Paris, le prince des imprésarios.

Depuis 1871, il a dirigé les tournées de Sarah Bernhardt, de Judic.

Il est venu vous donner, avec une interprétation dont vous devez vous souvenir encore : *Tête de linotte*, *Le bel Armand* et l'an dernier *Denise*.

Lorsqu'il a soumis à l'auteur d'*Antoinette Rigaud* la distribution que je vais vous énumérer, M. Raimond Deslandes a félicité une fois de plus M. H. de Langlay du soin artistique qu'il apportait dans toutes ses tournées.

C'est, d'abord, M. Régnier, qui appartient longtemps à l'Odéon, un comédien de la bonne école et un artiste de haute valeur.

M. Godfrin, qui a laissé au public du Gymnase le souvenir vivace de maintes créations et qui était, il y a peu de temps encore, l'artiste favori du Théâtre-impérial de Saint-Petersbourg.

M. Valaire a brillé, au premier rang, dans les troupes du Vaudeville et du Palais-Royal.

C'est au Gymnase, dans *Serge Pavine*, où il interprétait, avec tant de conviction, le rôle de Pierre Delarue, que M. Fr. Wagner se fit remarquer et prit rang parmi les artistes parisiens.

M^{lle} Brunel et Delamarre ont fait les beaux soirs de gaieté des Variétés.

Vous connaissez trop de réputation M^{lle} Angèle Moreau, la célèbre créatrice des *Deux Orphelines*, pour qu'il soit utile de vous la présenter.

Une des meilleures élèves de Monrose et une des meilleures pensionnaires du Gymnase, voilà le portrait de M^{lle} Gallayx.

Quant à M^{lle} J. Darell et Fleury, ce sont deux pensionnaires de M. Deslandes, au Vaudeville, et s'il les a acceptés dans la distribution de sa pièce, c'est qu'apparemment le directeur les recommandait toutes deux fortement à l'auteur.

Telle est la brillante compagnie d'artistes, une compagnie digne de succéder à celle de la maison de Molière, qui viendra le 2 décembre dans notre ville représenter une seule fois *Antoinette Rigaud*, étant données les exigences de son itinéraire.

LE COURS DES PIÈCES BELGES.

Il est utile de faire savoir que les caisses publiques n'ont reçu du ministre des finances aucune instruction relative aux pièces d'argent belges. Elles continuent donc à les recevoir.

D'ailleurs, la rupture entre la Belgique et l'Union monétaire latine n'est pas définitivement consommée, et, en admettant qu'aucun arrangement n'intervienne d'ici au 31 décembre prochain, il sera donné au public un délai suffisant pour procéder à l'échange des pièces qu'il détient ou qui circulent dans le commerce.

Les préfets ne sont pas contents.

Lundi soir, M. Allain-Targé les a prévenus télégraphiquement du décret paru mardi au *Journal officiel* — décret réunissant la direction du personnel à la direction de la sûreté générale.

Un grand nombre de protestations sont parvenues, à ce sujet, au ministère de l'intérieur, les préfets se trouvant froissés d'être rattachés à un service policier.

Ce décret serait, en outre, contraire aux règlements administratifs.

ANGERS.

Les obsèques de M. Faugeton, directeur du *Journal de Maine-et-Loire*, ont eu lieu avant-hier à Saint-Joseph.

Une très-nombreuse assistance remplissait l'église entière. Les cordons du poète étaient tenus par MM. Blavier, sénateur ; A. Joubert, ancien député ; Lair, ancien conseiller à la cour d'appel, et Delahaye, rédacteur au *Journal de Maine-et-Loire*.

Le deuil était conduit par les enfants et le frère du défunt. Derrière le char, orné de fleurs, deux magnifiques couronnes offertes l'une par le *Journal de Maine-et-Loire*, l'autre par la Presse conservatrice d'Angers, étaient portées par les chefs d'ateliers des différents journaux.

A Saint-Joseph, la messe a été célébrée et l'absoute donnée par M. le curé. Au cimetière, après les prières de l'Eglise, M. Blavier, président du conseil d'administration du *Journal de Maine-et-Loire*, a rendu en termes émus un juste hommage aux qualités de l'homme privé, du publiciste et du chrétien. M. Delahaye a pris également la parole.

LOUDUN.

Ces jours derniers, trois négociants de Loudun, MM. Besnard, tapissier ; Prédhumeau, cordonnier, et Drouot, marchand de nouveautés, ont constaté que des mauvais plaisants avaient rayé et coupé, à l'aide d'un diamant, un certain nombre de vitres de la devanture de leurs magasins.

Ils ont porté plainte.

Le préfet d'Indre-et-Loire vient de prendre un arrêté qui déclare entièrement phylloxérés les territoires de onze communes de l'arrondissement de Tours.

AMBOISE. — *L'affaire Romé*. — L'individu dont nous avons annoncé l'arrestation et que nous avons indiqué comme étant soupçonné d'être l'un des auteurs de la tentative commise contre la femme Romé, dit la *Petite France*, a été mis en liberté après un interrogatoire qui a démontré son innocence.

On écrit d'Amboise que les auteurs du crime sont sous les verrous.

NANTES.

Incendie de la rue de l'Industrie. — Un commencement d'incendie a été signalé hier matin, vers 7 h. 1/2, par le téléphone de la gendarmerie, à la maison portant le n° 15 de la rue de l'Industrie, près le théâtre des Variétés. Au rez-de-chaussée est un café ; au-dessus sont des chambres louées en garnis.

Le feu, qui a pris au 4^e étage au-dessus de l'entresol, dans des objets d'ameublement et de literie, devait couvrir depuis un certain temps, et ce n'est qu'à l'ouverture des portes que l'on put s'en apercevoir.

La flamme, alimentée par le courant d'air de l'escalier contigu à la chambre incendiée, gagnait rapidement les étages supérieurs, se prenait au fottage, et, si les secours n'avaient pas été prompts, menaçait de gagner le théâtre des Variétés, dont elle n'était séparée que par un espace d'environ 4 mètres.

Deux pompes de la ville, l'une alimentée par la bouche sous trottoir située à l'angle de la rue de l'Industrie, et l'autre près du service d'eau du théâtre des Variétés, eurent bientôt raison de l'incendie, et à 8 heures 1/2, tout danger avait disparu.

Les secours étaient dirigés par M. le commandant Mazery, ayant sous ses ordres MM. les capitaines Gouzé, Boisseau, Lafont, Ciron et les lieutenants Sebire, De France, Robert, Hidou. MM. les médecins Montfort et Berruyer, ainsi qu'un grand nombre de pompiers.

M. Echenoz, directeur du service d'eau, avec tout son personnel, accoururent au premier signal et contribuèrent à faire les premiers établissements.

La cause de cet incendie est inconnue. Les pertes s'élèvent pour le propriétaire à 5,000 fr. et pour le locataire à 4,000 fr. Ce dernier seul est assuré.

Incendie rue Fénélon. — L'incendie de la rue de l'Industrie était à peine éteint que le feu se déclarait sur un autre point de la ville, rue Fénélon.

Le feu a pris dans les combles de la maison où sont installés les magasins de M^{me} Bouchard, marchande de meubles.

Fort heureusement, le poste de la Mairie n'est pas éloigné ; les secours sont arrivés promptement, et une heure de travail a suffi pour éteindre cet incendie qui, s'il se fut déclaré la nuit, aurait pu prendre des proportions considérables.

Non-seulement les meubles qui garnissent les magasins pouvaient être détruits, mais le feu pouvait gagner par les toits les maisons de la rue du Moulin et de la rue de Briord, et le désastre eût été effrayant.

Il n'en a rien été, Dieu merci, et grâce à l'activité et au dévouement des pompiers, les dégâts se réduisent à peu de chose.

La maison Frapin et C^{ie}, de Cognac, propriétaire des vignobles les plus estimés de la grande Champagne, informe les amateurs et gourmets qu'elle vient de mettre en vente à l'ÉPICERIE CENTRALE de Saumur ses produits mis en bouteilles dans ses choix de Segonzac, aux prix ci-après :

Vieux cognac,	la bouteille.	4 fr.
Grande champagne	* d°...	5
	d° ** d°...	6
	d° *** d°...	8

Faits divers.

Judi ont eu lieu à Paris, à l'église de la Trinité, au milieu d'une nombreuse assistance d'artistes de la Comédie-Française et des autres théâtres parisiens, les obsèques de M^{me} Nathalie, ancienne sociétaire de la Comédie-Française, décédée à Paris, âgée de soixante-neuf ans.

Elle a succombé aux suites d'une embolie au cœur.

En 1836, aux Folies-Dramatiques, pendant les représentations de la *Fille de l'air*,

où elle créa le rôle d'Azurine, qui l'avait classée au nombre des plus jolies actrices de Paris, elle fut atteinte d'une grave maladie et tomba en léthargie. On la crut morte. On l'ensevelit. Mais, au premier coup de marteau frappé sur son cercueil, elle se réveilla.

Elle a donc encore vécu près d'un demi-siècle à la suite de ce premier ensevelissement. C'est en 1876 seulement que M^{me} Nathalie avait quitté la Comédie-Française, après vingt-quatre années de service à ce théâtre.

**

On a célébré dans la commune de Gouy-lez-Piton (Belgique) le cinquantenaire du mariage de dix couples : hommes et femmes étaient tous âgés de quatre-vingts au moins.

Il y a eu, à cette occasion, des fêtes de toute sorte terminées par un banquet solennel.

Au dessert, une des jubilaires, Heuriette Decamps, née à Gouy en 1804, a chanté une romance.

PARIS A SAUMUR

Depuis quelque temps il n'est bruit que de l'installation dans notre ville des Docks Généaux de Paris, rue d'Orléans, salle des Ventes, qui vont faire pour le compte des fabricants une vente formidable de Toiles et Tissus nouveautés.

Si nous devons en croire les renseignements donnés, cette vente va être un véritable événement commercial, car les différences de prix sont énormes et les rabais consentis par les fabricants sont indiqués sur les étiquettes en chiffres connus afin que l'acheteur puisse s'en rendre compte.

Offrir des assortiments considérables, vendre très-bon marché : on ne peut s'empêcher de reconnaître là cette façon habituelle d'opérer des grands magasins de la capitale. Nous ne pouvons donc que souhaiter la bienvenue à cette colossale entreprise fondée pour faciliter le développement du commerce et de l'industrie en France.

Théâtre de Saumur

Direction : J. BRETON.

Lundi 23 novembre 1885,

La Fille du Régiment

Opéra-comique en 2 actes,

Paroles de MM. de Saint-Georges et Bayard, musique de DONIZETTI.

Tonio	MM. Noël Cadeau.
Salpice	Neveu.
Hortensius	Fleury.
Un notaire	Derousseau.
Un caporal	Pascaud.
Un paysan	Démon.
Marie	M ^{mes} Dorlan.
La marquise	Lelong.
La duchesse	Allain.

On commencera par :

LE VIOLONEUX

Opéra-comique en 1 acte, de MM. Mastepès et Chevalet, musique de J. OFFENBACH.

Le père Mathieu, violoneux... M. Vincent.

Reinette, filleule du père Mathieu... M^{lle} Vandermeiren.

Pierre... M. Omeltz.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/4.

« Un Rhume négligé est une Phtisie naissante. » (CELSE)

SIROP ET PÂTE AU PIN D'AUTRICHE

REMÈDES SANS PAREILS

Contre *Maux de Gorge, Toux, Rhumes, Grippe, Catarrhe, Coqueluche.*

Prendre 3 fr., Pâte 1.50. Ex. France. Brochure explicative par Phil. TALLON, 49, Avenue d'Orléans, PARIS.

Dépôt à Saumur, pharm. NORMANDINE, 11, r. St-Jean.



TAPIOCA

J. CARRÈRE

NANTES

Qualité Supérieure

En vente dans toutes les bonnes maisons d'Épicerie et Comestibles

BOURSE DE PARIS.

DU 20 NOVEMBRE 1885.

Rente 3 0/0.	80 05
Rente 3 0/0 amortissable	82 90
Rente 4 1/2.	105 75
Rente 4 1/2 (nouvelle)	108 15
Obligations du Trésor.	510 »

PAUL GODDT, prop. riétaire-gérant.

M. CALMET, de Rou-Marson, a l'honneur de prévenir le public qu'il ne payera pas les dettes de sa femme. (873)

Etude de M^e CHENTRIER, huissier à Baugé.

VENTE DE MEUBLES

Les Dimanche 13, Lundi 14 et Dimanche 20 Décembre prochain (1885), à l'heure de midi, dans une maison sise à Baugé, rue Saint-Pierre, n° 10, habitée autrefois par M. CORNILLEAU, banquier.

A la requête de M^e COUDREUSE, avoué à Baugé, « syndic définitif de la faillite dudit M. Cornilleau, » et en vertu d'une ordonnance de M. le Juge-Commissaire de cette faillite, il sera procédé par le ministère de M^e CHENTRIER, huissier à Baugé, à la vente aux enchères publiques des divers meubles mobiliers, et autres objets mobiliers dépendant de ladite faillite.

On vendra notamment : Un grand coffre-fort, système Fichet ;

Un mobilier complet de bureaux : tables, chaises, bureaux, casiers, cartons, presse, mappemonde, fournitures diverses, etc. ;

Un beau mobilier de salon : piano, garniture de cheminée, appliques, tableaux, lustre en cristal, tapis, fauteuils, gravures, objets d'étagère ;

Un mobilier complet de salle à manger : service de table, vaisselle, assiettes et plats anciens et modernes, argenterie ;

Trois belles chambres à coucher : lits, armoire à glace, chaises, tables, étagères, glaces, pendules, tapis ;

Un billard et ses accessoires ;

Bascule et batterie de cuisine ;

Du linge, draps, nappes, serviettes, etc.

Vins rouges et blancs, liqueurs, bouteilles vides ;

Une voiture à quatre roues, des harnais, etc. ;

Enfin autre beau tableau (Le Christ en Croix), attribué à Rubens.

ORDRE DE LA VENTE :

Le Dimanche treize Décembre on vendra les meubles du salon, ceux des chambres à coucher, l'argenterie et divers autres objets.

Le Lundi quatorze et le Dimanche vingt Décembre, s'il y a lieu, on vendra les autres meubles, les objets de bureau, le billard, la cave, la voiture, etc.

Au comptant et 5 0/0 en sus.

A VENDRE OU A LOUER Pour Noël 1886, Vaste Maison

RUE SAINT-JEAN. Occupée par M. Grellet, tapissier. S'adresser à M^e BRAC, notaire à Saumur. (472)

A VENDRE CINQ CHIENS COURANTS

Briquets, très-bons. S'adresser au bureau du journal.

BANQUE D'ESCOMPTE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME
Au capital de 65 millions,
Place Ventadour, Paris.

Comptes de chèques, à vue..... 1 1/2 0/0
à 20 jours de préavis.. 2 0/0

Comptes de Dépôts et Bons de Caisse, remboursables à 6 mois.. 2 1/2 0/0
à 1 an..... 3 0/0
à 18 mois..... 4 0/0
à 2 ans et au-delà. 5 0/0

La Banque reçoit gratuitement, en dépôt, des litres de toute nature ; elle en encaisse les coupons.

Elle se charge de l'exécution des ordres de Bourse, au comptant, et de l'encaissement d'effets et de factures.

Elle fournit à ses clients et correspondants des renseignements sur toutes les valeurs. (875)

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE,

1^o La Ferme de la Jarillais

Comprenant : Bâtiments d'habitation et d'exploitation avec terres, contenant 3 hectares 85 ares 30 centiares, située commune de Saint-Lambert-des-Lévées ;

2^o ET UN PRÉ

Même commune, sis dans la Boire-de-la-Touche, contenant 1 hectare 15 ares 50 centiares.

S'adresser à M^e PINAULT, notaire.

A VENDRE UNE CAVE

Propre au commerce des vins. Située place du Presbytère, à Nantilly.

S'adresser à M. Yvon fils, rue du Chardonnet, Saumur. (645)

A VENDRE Au Comptant

Fûts vides à retourner Chez M. Louis DUBAU aîné, négociant à Yvray, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 70 francs ;
Vin rouge supérieur à 100 francs ;
Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés. Des échantillons sont envoyés sur demande. (339)

A VENDRE DEUX TRÈS-JOLIS PONEYS

Avec ou sans harnais, Taille 1^{er} 38, bai-brun, 5 ans, très-doux, se montent et s'attelent à un et à deux.

S'adresser à M. Léon TOURET, rue d'Orléans, 53, Saumur. (817)

BALS DE SOCIÉTÉ, bals de noces, soirées dansantes.

M. GOICHON, piston solo de l'Harmonie Saumuroise, 60, quai de Limoges, dirige les bals et fournit les musiciens. (834)

Offres et Demandes

UN collectionneur demande à acheter canapés et fauteuils en tapisserie, tableaux décoratifs et portraits de femmes, boîtes avec émaux et miniatures, bustes en marbre, pendules, candélabres, meubles et objets d'art anciens. Ecrire à M. DUCHÈNE, 20, rue Antoinette, Paris. (877)

ON DEMANDE une domestique sérieuse, pouvant offrir de bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de 17 ans demande une place. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un jeune homme de 13 à 15 ans pour apprendre un état. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE des ouvrières. S'adresser chez M^{me} CHAUSSARD, 22, rue du Marché-Noir. (000)

CIDRES

Hayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile.

Magasin Pichat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

M. HOULARD, FILS

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 7.

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs ; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.

Envoi d'échantillons sur demande.

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet POUR COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné Supprimant tous les inconvénients des crampons dans les voliges, Breveté s. g. d. e.

LEMAIRE-BERSOULLÉ

M^d de bois du Nord et du Pays Inventeur et seul Fabricant Quai Saint-Nicolas, n° 13, à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

Elle a l'avantage sur les autres systèmes de permettre d'enlever, de sur les couvertures, les ardoises avariées, de les remplacer par de nouvelles sans mutiler les agrafes ni les dégranger en quoi que ce soit de leur place primitive.

Elles se fabriquent en fil d'acier galvanisé et en cuivre rouge, qualité supérieure, aux prix les plus réduits, suivant les cours des matières premières. (853)

Fabrique de Chaudronnerie en tous genres

AUGUSTE BILLY

Rue Nationale, 21, SAUMUR

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'arrivant de faire ses achats pour la saison d'hiver, il possède tout ce qui se fait de nouveau et de confortable en articles de chauffage : Calorifères de toutes grandeurs et de toutes formes, Cuisinières de différents modèles, Poêles de tous prix, Chauffettes, etc., etc.

Toujours seul possesseur à Saumur du grand FOURNEAU ÉCONOMIQUE à l'usage des Maisons Bourgeoises, Hôtels, Restaurants, système de Fourneaux ne dépensant réellement que moitié de combustible.

Ces achats, faits dans de bonnes conditions, lui permettent de vendre le plus bas prix possible.

ATELIER SPÉCIAL DE FABRICATIONS ET RÉPARATIONS, RUE DE L'ABREUVOIR. Toutes les Marchandises sortant de la maison Auguste BILLY étant de premier choix, sont vendues à garantie.

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20, SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberons, d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

THÉS NOIRS EXTRA

Nous recommandons aux vrais amateurs de bon thé, le mélange de **Thés noirs extra** de la Maison **GUERIN-BOUTRON**, dont la qualité supérieure, composée des meilleures sortes, en fait une boisson des plus agréables et des plus recherchées. Se vend 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. Trouvât, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE PARAISSANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie. ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers. Saumur, imp. P. GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans				LIGNE DE L'ÉTAT																			
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR						SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR			
Heures	Minutes	Type	Arrivée	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir	
8	55	express-poste	8 55	7 24	8 40	1 15	3 50	6 49	9 45	1 58	5 04	8 30	11 10	3 26	8 21	12 48	4 44	8 17	12 08	6 10	9 41	12 50	6 15
9	13	matin (s'arrête à la Poissonnière)	9 13	7 32	8 56	1 24	4 02	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	11 30	3 33	8 28	1 25	6 56	8 26	12 18	6 20	9 58	13 00	6 25
1	35	matin, omnibus-mixte	1 35	7 51	9 15	1 33	4 11	7 12	10 20	2 16	5 28	8 54	11 40	3 40	8 35	1 32	7 05	8 33	12 28	6 25	10 00	13 05	6 30
3	32	express	3 32	8 10	9 34	1 42	4 20	7 21	10 29	2 24	5 36	9 02	11 50	3 47	8 40	1 33	7 12	8 38	12 38	6 30	10 05	13 10	6 35
7	15	omnibus	7 15	8 29	9 53	1 51	4 29	7 30	10 38	2 32	5 44	9 10	11 58	3 54	8 45	1 34	7 13	8 41	12 48	6 35	10 10	13 15	6 40
10	36	(s'arrête à Angers)	10 36	8 48	10 12	2 00	4 38	7 39	10 47	2 40	5 52	9 18	12 06	4 01	8 50	1 35	7 14	8 46	12 58	6 40	10 15	13 20	6 45
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR						MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.			
Heures	Minutes	Type	Arrivée	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir	
8	21	omnibus	8 21	6 05	7 24	1 15	3 50	6 49	9 45	1 58	5 04	8 30	11 10	7 00	1 55	8 35	5 50	12 50	6 15	9 46	13 25	6 55	
9	37	express	9 37	6 24	7 43	1 24	4 02	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	11 30	7 19	2 01	8 40	6 08	12 58	6 20	9 58	13 30	7 00	
12	48	soir, omnibus-mixte	12 48	6 43	8 02	1 33	4 11	7 12	10 20	2 16	5 28	8 54	11 40	7 38	2 02	8 45	6 15	13 00	6 25	10 05	13 35	7 05	
4	44	omnibus	4 44	6 52	8 11	1 42	4 20	7 21	10 29	2 24	5 36	9 02	11 50	7 57	2 03	8 46	6 20	13 05	6 30	10 10	13 40	7 10	
7	4	omnibus (s'ar. à Tours)	7 04	7 13	8 32	1 51	4 29	7 30	10 38	2 32	5 44	9 10	11 58	8 06	2 04	8 47	6 25	13 10	6 35	10 15	13 45	7 15	
10	24	express-poste	10 24	7 31	8 50	2 00	4 38	7 39	10 47	2 40	5 52	9 18	12 06	8 15	2 05	8 48	6 30	13 15	6 40	10 20	13 50	7 20	
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.				Saumur (départ) 6 05 7 24 1 15 3 50 7 45						Thouars (départ) 5 40 9 01 1 07 4 20 7 45						Montreuil 7 00 1 55 8 35				Poitiers 5 50 12 50 6 15			
				Montreuil-Bellay 6 53 7 55 2 2 4 50 8 41						Brion-s-Thouet 5 58 9 19 1 19 4 30 7 57						Loudun 8 23 2 51 9 55				Neuville 6 28 1 28 7 08			
				Lernay 7 02 8 04 2 11 4 39 8 51						Lernay 6 07 9 21 2 2 4 37 8 00						Arçay 8 37 3 4 10 14				Mirebeau 6 55 1 57 7 56			
				Brion-s-Thouet 7 14 8 08 2 19 5 4 8 59						Montreuil-Bellay 6 49 9 45 1 52 5 04 8 30						Neuville 9 53 4 24 11 27				Loudun 8 43 3 56 10 28			
				Thouars (arrivée) 7 29 8 21 2 32 5 19 9 16						Saumur (arrivée) 7 23 10 39 2 28 5 40 9 06						Poitiers 10 28 4 56 12 1				Montreuil 9 24 4 28 11 7			

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.